



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**DOSSIER DE CANDIDATURE aux EPREUVES  
D'ADMISSIBILITE  
DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU  
DE PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR  
SESSION 2021**

**DEPARTEMENT :**

**OPTION EVENTUELLEMENT CHOISIE**

- Education Physique et Sportive
- Education Musicale
- Arts Visuels
- Langues et Cultures Régionales
- Enseignement et Numérique
- Enseignement en Maternelle
- Langues Vivantes Etrangères

<p><u>NOM DE FAMILLE</u> : .....</p> <p><u>Prénoms</u> : .....</p> <p><u>Né(e) le</u> : ..... à .....</p>	<p><u>NOM D'USAGE</u> : .....</p>
<p><u>Adresse personnelle</u> : .....</p> <p>Téléphone personnel : .....</p> <p>courriel professionnel personnel : .....@ac-limoges.fr</p>	
<p><u>Affectation actuelle</u> :</p> <p>établissement : ..... Classe .....</p> <p>adresse : .....</p> <p>courriel de l'établissement : .....</p> <p>IEN de circonscription : (nom) .....</p>	

Je soussigné(e).....

sollicite mon inscription aux épreuves d'admissibilité de l'examen du **Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur, Professeur d'Ecole Maître Formateur** session 2021.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que je fournis sont exacts et que j'ai pris connaissance de l'intégralité de s textes réglementaires cités ci-après.

Fait à ..... le .....  
Signature

**Retour des dossiers d'inscription le 18 octobre 2019 à minuit cachet de la poste faisant foi en recommandé à l'adresse : Rectorat de l'Académie de Limoges - Bureau DEC2 - 13, Rue François Chénieux 87031 LIMOGES Cédex**

**PIECES A JOINDRE :**

- Copie de l'arrêté de titularisation
- L'état de services joint au dossier, dûment complété et visé par le Service RH compétent

## REGLEMENTATION

- ♣ décret 85-88 du 22/01/1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- ♣ arrêté du 20/07/2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- ♣ circulaire n°2015-109 du 21/07/2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

### Pour information :

- extrait du décret n°85-88 modifié du 22/01/1985

article 2 : « Le certificat d'aptitude est délivré à l'issue d'un examen ouvert aux instituteurs et aux professeurs titulaires justifiant, au 31 décembre de l'année de l'examen, d'au moins cinq années de services dans une classe où les instituteurs et les professeurs d'école ont vocation à exercer. »

- extrait de la circulaire n°2015-109 du 21/07/2015

« ... Les candidats doivent justifier d'au moins 5 années de services accomplis en qualité d'instituteur ou de professeur d'école titulaire ou non titulaire dans :

- ♣ école maternelle ou élémentaire publique
- ♣ établissement national d'enseignement spécial INSHEA
- ♣ SEGPA
- ♣ unité localisée pour l'enseignement scolaire
- ♣ unité pédagogique pour élèves allophones arrivants UPE2A
- ♣ unité d'enseignement en IME ou IMP (pédagogique ou professionnel)
- ♣ unité pédagogique spécifique
- ♣ établissement de l'administration pénitentiaire
- ♣ EREA ou ERPD
- ♣ ESPE

Sont pris en compte les services effectués dans les mêmes conditions, hors du territoire national.

Modalités de décompte des services :

Il convient de prendre en compte tous les services d'enseignement qui ont été effectivement rémunérés au candidat dans les conditions ci-dessus. Les services pouvant avoir été accomplis de manière discontinue ou à temps partiel.

L'ancienneté de service est appréciée au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé.

**Les candidats sont expressément invités à consulter l'intégralité des textes réglementaires liés à l'examen avant de procéder à leur inscription.**

## Calendrier prévisionnel de la session 2021

- ♣ **du 16 septembre 2020 à partir de 12 heures au 16 octobre 2020 à minuit : ouverture du registre des inscriptions session 2021.**
- ♣ Mercredi 30 septembre 2020 de 14h00 à 16h00 Rectorat salle Camio : réunion d'information organisée par M. GRATADOUR doyen des IEN
- ♣ 16 octobre 2020 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi) : envoi du dossier de candidature
- ♣ 4 mars 2021 à minuit au plus tard : dépôt du dossier d'admissibilité en ligne via le site du rectorat (date de dépôt faisant foi)
- ♣ à partir de début mars 2021 : épreuve d'admissibilité

**CAFIPEMF - SESSION 2020 -  
(à retourner complété et visé par le service RH compétent)**

Nom de famille : .....
Nom d'usage : .....
Prénom : .....
Établissement : .....
Classe : .....

**ETAT DES SERVICES PUBLICS**

A remplir et faire contrôler par le service de gestion des ressources humaines en charge de votre dossier

Qualité (fonctionnaire stagiaire ou titulaire, contractuel...)	Quotité de service	du / au	Service ou établissement d'affectation	Fonctions exercées

<b>Total des services arrêté au 31 décembre 2020</b>	..... ans	..... mois	..... jours
--	-----------	------------	-------------

Les candidats doivent justifier d'au moins 5 années de services accomplis en qualité d'instituteur ou de professeur d'école titulaire ou non titulaire dans un(e) :

- |  |   |
|--|---|
| - école maternelle ou élémentaire publique                 | - unité d'enseignement en IME ou IMP (pédagogique ou professionnel) |
| - établissement national d'enseignement spécial INSHEA     | - unité pédagogique spécifique                                      |
| - SEGPA  | - établissement de l'administration pénitentiaire                   |
| - unité localisée pour l'enseignement scolaire             | - EREA ou ERPD  |
| - unité pédagogique pour élèves allophones arrivants UPE2A | - ESPE  |

Sont pris en compte les services effectués dans les mêmes conditions, hors du territoire national.

Modalités de décompte des services : Il convient de prendre en compte tous les services d'enseignement qui ont été effectivement rémunérés au candidat dans les conditions ci-dessus. Les services pouvant avoir été accomplis de manière discontinue ou à temps partiel.

L'ancienneté de service est appréciée au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé.

Fait le : Nom et prénom et signature du responsable du service de gestion des ressources humaines	Cachet du service
Vu par le candidat, signature :	

